



**Feuille à retourner au bureau des admissions accompagnée
des pièces administratives fléchées**

Merci

Nom : _____ **Prénom :** _____

- Copie du livret de famille, complet avec page de naissance des enfants
ou Extrait d'acte de naissance
- Copie de l'attestation d'assuré social en cours
ou Couverture maladie universelle
- Copie de la carte de mutuelle en cours
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile en cours
- Copie justificatif désignation personne de confiance
- Engagement de paiement (ci-joint) à compléter
- Lettre d'information sur le prélèvement automatique (ci-joint)
Mandat de prélèvement (ci-joint) à compléter seulement si vous le souhaitez
- Relevé d'identité bancaire
- Copie des déclarations annuelles de vos différentes caisses de retraites
(année écoulée ou précédente)
- Copie de la déclaration des revenus (les 4 pages) (pas l'avis d'impôt)
- Copie du contrat d'obsèques (si un contrat des prestations a été rédigé chez les Pompes funèbres,
pas un contrat de financement)
- Carte don du corps à la faculté de médecine (si une demande a été faite pour le don du corps)

- Carte d'invalidité 80 %
- Carte de Combattant (si vous recevez un colis lors des commémorations)
- Dérogation si la personne à moins de 60 ans
- Liasse d'aide sociale (ci-jointe) à compléter
- Copie des relevés bancaires des 3 derniers mois
- Copie du jugement (si vous bénéficiez d'une mesure de protection)
- 2 Contrats de séjour (ci-joints) à compléter
- 1 Règlement de fonctionnement (ci-joint) à compléter
- Notification APA et/ou Aide Sociale si HORS DEPARTEMENT
- Pour un séjour en hébergement temporaire :
Grille d'autonomie et le plan d'aide si vous bénéficiez d'une aide de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie attribuée par le Conseil Départemental
- Carte de Résident pour personne hors communauté européenne

Le jour de l'entrée

- Carte vitale (sauf hébergement à La Roseraie)
- Chèque de dépôt de garantie
Celui-ci est demandé le jour de l'admission, il est encaissé et sera restitué dans un délai d'un mois qui suit la sortie définitive, déductions faites des sommes restant à recouvrer (voir modalité dans le contrat de séjour page 12 « 4.1 Frais d'hébergement »)